



Strasbourg, mercredi 31 mai 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/03423**Modifiant l'avis n° FR/2023/02469**

Pris en application :

Règlement particulier de police du port, établi par arrêté préfectoral du 3 septembre 2014

Règlement particulier de police du Rhin (RPNR)

Dragages**TRAVAUX DE DRAGAGES AVANT PORT SUD****Rallongement de la durée d'éclusage (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 19/04/2023 à 07:00 au 16/06/2023 à 18:00o **Port autonome de Strasbourg, Avant-port Sud****Commentaire :**

Les usagers sont informés que des travaux de dragages ont lieu dans l'avant port sud. La durée de passage pourra être rallongée selon le temps de déplacement du chantier.

Les navigants sont invités à privilégier le passage par l'écluse nord.

Service(s) à contacter :Port autonome de Strasbourg, Pôle Exploitation Entretien et Maintenance (PEEM), 6 rue de la Coopérative,
67000 STRASBOURG

Tél : 03 88 60 53 31

Date limite d'affichage :

17/06/2023

Chef de pôle

Signé

Denis EDEL